

Synthèse des ateliers SCSNE - FNTF FRTP SPTF du 20/02/2025 et du 28/11/2024

| | |
|---------------------------|---|
| Date | 19/03/2025 |
| Atelier | 28/11/24 et 20/02/25 |
| Rédacteur | SCSNE, FNTF |
| Destinataires | Fédérations, MOEs, diffusion site internet SCSNE |
| Références | 250319_SCSNE_DCPA_SYNT_Synthese Ateliers SCSNE FNTF FRTP SPTF 2024 2025 |
| Pièce(s) jointe(s) | |
| Version | A |

| Société / Entité | Participants (Nom, prénom) | Fonction | Présent | Diffusion |
|----------------------|--|----------|---------|-----------|
| FNTF et SPTF | C.Roux ; B.Denizot ; C.Maître ; M.Petit | | x | |
| EGIS et Arcadis MOEs | X Ailleret ; D Pouchelle ; P.Graille | | x | |
| SETEC | L.Mathy | | x | |
| SCSNE et conseil | S. Riche ; V.Hulot ; N.Dumont ; N. Sagne ; G.Potié et M.Chebab | | x | |

| Version | Date du CR | Raisons de la révision | Établi par | Vérifié | Approuvé |
|---------|------------|---------------------------|------------|---------|----------|
| A | 19/03/25 | 1 ^{ère} émission | | | |

Synthèse des échanges

| | | |
|----|----------------------------|---|
| A. | Contexte et objectifs..... | 2 |
| B. | Méthodologie | 2 |
| C. | Prochaines étapes | 2 |
| D. | Conclusion | 3 |
| E. | Annexe 1 | 3 |



Contexte et objectifs

- Dans le cadre de la démarche de sourcing initiée par la SCSNE et formalisée par la charte signée avec la FNTP, la FRTP Hauts-de-France et le SPTF en 2021, de nombreux échanges ont été conduits jusqu'en 2023 au travers de groupes de travail préparatoires auxancements des premières consultations de marchés de travaux principaux.
- Malgré la qualité des échanges passés, les enseignements des premières consultations ont conduit à décider collectivement de la nécessité d'un dialogue complémentaire sur des thématiques contractuelles insuffisamment abordées ou approfondies initialement.
- De ce fait, et suite au courrier des Fédérations recensant les sujets nécessitant de nouveaux échanges en date du 4 novembre 2024, un nouveau cycle de réunions a été initié par une réunion le 28 novembre 2024.
- Le 20 février, un atelier permettant d'aborder l'ensemble des thématiques a été organisé par la SCSNE, accompagnée des maîtres d'œuvre et de l'AMO, pour partager avec les Fédérations d'entreprises les modifications envisagées des CCAP applicables à ses marchés de travaux principaux.
- Lors de ces deux réunions, le MOA et les représentants des fédérations ont rappelé la confiance mutuelle nécessaire à la réalisation de ce grand projet. En particulier, les Fédérations ont confirmé leur motivation, leur capacité technique à faire le projet et leur volonté de le faire aboutir. Le MOA a quant à lui démontré sa volonté de prendre en compte les remontées des entreprises.
- Dans ce cadre, l'objectif principal, collectivement partagé, est d'instaurer un équilibre contractuel en clarifiant la répartition des risques entre le MOA et les entreprises, tout en tenant compte des spécificités du projet (financement européen, réglementation relative à la sécurité des ouvrages hydrauliques, politiques territoriales, etc.) et en favorisant un dialogue constructif entre toutes les parties prenantes.

A. Méthodologie adoptée

- Pour proposer une évolution du cadre contractuel de ses marchés principaux aux fédérations d'entreprises, le MOA s'est attaché à réaliser un parangonnage des pratiques en cours sur d'autres grands projets, une analyse des retours d'expérience (REX) issus des consultations antérieures (ex. Ecluse de Montmacq-Cambronne du Secteur 1) ou en cours (TOARC S1, Ecluse de Oisy).
- Environ 70% des demandes d'évolution sollicitées par les entreprises ont été acceptées par le MOA (notamment prise en charge évolutions législatives, plafonnement des pénalités...), un peu de plus 10% n'ont pas été retenues et 20 % nécessitent un approfondissement qui donnera lieu à des ateliers complémentaires (gestion des interfaces, conditions d'intempéries, modalités de réception de l'ouvrage, et traitement des découvertes fortuites pour l'essentiel).
- De manière générale, le cadre contractuel revu ne comportera désormais que peu de dérogations au CCAG-Travaux, en lien avec les spécificités du projet. Il s'attachera à permettre plus de dialogue et de contradictoire entre les entreprises et le MOA.

B. Prochaines étapes

Comme en 2022 et 2023, une Rencontre Régionale Entreprises est organisée le 24 mars à Lille permettant de présenter à l'ensemble des entreprises les avancées des discussions sur le cadre contractuel des marchés, les modalités de finalisation de celui-ci et ainsi que le planning directeur du projet et la programmation des consultations.

Les Ateliers complémentaires nécessaires à la finalisation du cadre contractuel seront organisés courant des mois d'avril et mai.





C. Conclusion

Les Fédérations et le MOA se réjouissent de ce travail permettant visant à instaurer un cadre contractuel plus dynamique et équilibré, tenant compte des retours d'expérience des entreprises et adaptant les clauses aux exigences du projet. L'approche collaborative et la volonté de poursuivre le dialogue garantissent une évolution progressive et maîtrisée des dossiers de consultation.

D. Annexe 1

Présentation power point

